

tage se montait, je crois, à quatre ou cinq millions de dollars. C'est une fortune raisonnable pour un petit avocat de campagne. Il était quatre fois millionnaire. Il est important, je le répète, de porter les salaires des employés civils à un certain niveau, et pour cela il nous faut trouver de l'argent quelque part. Je n'aimerais pas que l'on soit obligé pour ce faire d'augmenter les impôts, toute méritoire que soit cette cause; je n'aimerais pas non plus à voir ajouter une nouvelle taxe sur les ventes ou doubler l'impôt sur le revenu. Je crois, en conséquence, qu'il serait bon d'étudier de nouveau ce bill et de supprimer complètement les primes.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je m'imagine qu'il y a dans ce bill anguille sous roche. Il ne spécifie pas clairement que la période de paiement des primes est expirée. N'est-ce pas le cas? C'est du moins ce que je déduis de la teneur du bill.

L'honorable M. DANDURAND: La loi ne fixait pas de limite de temps. Ce bill, pour la première fois, en fixe une.

L'honorable M. PARDEE: Les primes existent depuis 25 ou 30 ans.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Cette mesure donne apparemment au Gouverneur en Conseil de nouveaux pouvoirs:

Le Gouverneur en conseil peut autoriser, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, le versement d'une prime payable seulement sur le pétrole brut.

L'honorable M. FOWLER: C'est du nouveau.

L'honorable M. DANDURAND: On me dit que l'ancienne loi devait rester en vigueur jusqu'au jour où elle serait abrogée par le parlement.

L'honorable M. FOWLER: Elle a été abrogée par le parlement.

L'honorable M. DANDURAND: Nous sommes en train de l'abroger.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Cet article ressemble à une nouvelle autorisation pour payer des primes.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur peut constater que l'article 4 dit:

Est abrogée la Loi des primes sur le pétrole, 1909, chapitre quarante-six des Statuts de 1909-10.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Il n'y est pas question de délai?

L'honorable M. DANDURAND: Non.

L'honorable M. GORDON: Je ne vois pas pourquoi l'on ne paierait pas des primes sur

L'hon. M. FOWLER.

l'argent, le cuivre et l'or aussi bien que sur le pétrole.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur aurait pu se poser cette question depuis qu'il siège au parlement, puisque l'on a commencé à payer ces primes en 1909, et que l'on parle maintenant de les supprimer. Il aurait pu s'y prendre plus tôt pour essayer de résoudre ce problème.

L'honorable M. GORDON: Je considère que vous feriez mieux de supprimer ces primes dès maintenant.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai pas de données à ce sujet. Je ne suis pas bien au courant de l'industrie du pétrole. L'honorable sénateur de Lambton (l'honorable M. Pardee) en sait plus long que moi là-dessus. Le ministre des Finances a dû étudier la situation, et il s'est rendu compte que pour permettre à cette industrie de se maintenir, il serait bon d'aviser les intéressés que les primes seraient continuées cette année, que l'année prochaine elles seraient réduites de moitié, et qu'ensuite elles seraient supprimées.

L'honorable M. GORDON: J'avoue que depuis le temps que je suis ici, c'est la première fois que j'entends dire que l'on paye une prime sur le pétrole. D'après moi, il n'y a pas plus de raison de payer une prime sur le pétrole que d'en payer sur le nickel, l'or ou le cuivre.

La motion est adoptée et le bill lu une deuxième fois.

TROISIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du bill.

L'honorable M. FOWLER: Je m'oppose à ce que le bill soit lu une troisième fois maintenant. Je veux avoir le temps de l'examiner.

L'honorable M. WATSON: Vous l'examinerez une autre fois.

L'honorable M. FOWLER: Une autre fois? Vous voulez dire cet après-midi.

L'honorable M. WATSON: A la prochaine session du parlement.

L'honorable M. DANDURAND: Je demanderais à l'honorable sénateur de laisser le Sénat adopter ce bill. Je suis certain qu'il n'a pas d'amendement à proposer. S'il n'a pas confiance dans ce bill, il peut demander un vote.

L'honorable M. FOWLER: L'honorable leader du gouvernement y met tant de bonne grâce que je me sens désarmé; je retire donc mon objection.

La motion est adoptée et le bill lu une troisième fois et adopté.